

Image not found or type unknown



Mon divorce et la maison de ma mère

Par **olamts**, le **29/06/2008** à **21:08**

Bonjour
je suis marié, sans contrat de mariage avec 2 enfants mineurs et propriétaire avec mon épouse d'une maison (payée en totalité)
je suis par ailleurs fils unique et ma maman est propriétaire d'une maison qui me reviendra à son décès
mon couple ne va pas très bien et ma femme et moi envisageons un divorce
elle souhaite garder notre maison en rachetant ma part
je voudrais savoir si ma maman venais à décéder et que j'hérite de sa maison avant qu'une procédure de divorce soit entamée, ma femme aurait droit à une part sur la maison de ma mère
par avance merci

Par **ly31**, le **29/06/2008** à **21:55**

Bonsoir,
Soyez rassuré en ce qui concerne le bien de votre maman
Le bien immobilier de votre maman ne tombe pas dans la communauté, c'est un bien acquis avant mariage, et si par malheur vous venez à décéder, seuls vos enfants seront vos héritiers sur cette maison
Je vous souhaite bon courage
ly31